

Art.1 Organisation du 15ème Trail de l'Escalo :

Organisateur = Déclic04

Quand = le dimanche 23 février 2020

Où = l'Escalo - 04160. coordonnées GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6"5 " / E 6°1'24 33"

Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

Quatre circuits courses chronométrées :

Kid Trail 2km	départ 10h30	catégories 2010 et avant	Dénivelé +: 240m
Mini Trail: 5km	départ 10h00	catégories 2004 et avant	Dénivelé + : 640m
Trail : 10km	départ 09h30	catégories 2002 et avant	Dénivelé + : 1473m
Maxi Trail: 28km	départ 08h30	catégories 2000 et avant	

Le 28km ré-intègre le Challenge des Trails de Provence 2021 : Trail court. Les épreuves du 10km et 28km font parties du **Super Challenge F.S.G.T et du nouveau Challenge UNESCO Géoparc Haute Provence.** Une marche de 9,3km (non chronométrée).

***Une barrière horaire sera mise en place pour le trail du 28km. (1h30 au passage du 7,5km et 3h au 16km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.**

Art.2 Inscriptions & Dossards :

Les inscriptions sont limitées à 450 coureurs.

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

- **Inscriptions par courrier:** envoi par courrier du dossier complet (bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagnée du règlement à l'ordre de Déclic 04) à CourirenFrance.com - 10 rue les Roseliers - 13220 Châteauneuf les Martigues avant le 25 février.

- **Inscription en ligne et résultats:** www.courirenfrance.com. Pour infos et programmes: www.traildelescalo.fr Attention ! engagements le samedi et le jour de la course les tarifs seront majorés de 3€ (*Se munir d'épingles).

La remise des dossards s'effectuera le samedi 27 février à partir de 14h30 jusqu'à 19h00 à la salle culturelle de l'Escalo (M.A.C) au centre du village et sur place le jour de la course à partir de 7h15.

Art.3 Sécurité - assistance - assurance :

Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition - Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Vous trouverez sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.**

Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur :

Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, la gourde ou camelback isotherme conseillé, ravitaillement hors zone non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder les horaires des départs en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.

Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art.6 Parcours :

Renseignements techniques auprès de Marc. **Tél: 06 80 02 26 23** ou par

E-mail: tcdeclic04@gmail.com - Plans et profils sont téléchargeables sur le site: <http://www.traildelescalo.fr>

Art.7 Engagement moral des coureurs :

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Art.8 Classements et récompenses :

Dotations de la course aux 350 premiers inscrits. Seront récompensés le premier et la première au scratch de chaque épreuve et les 3 premiers et les 3 premières de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre.

La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h30. Divers Dotations seront fournies par nos partenaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION (A retourner avant le 25 février)

Dimanche 28 février 2021 ---- 15ème Trail de l'Escalo
 À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de DECLIC 04** à l'adresse suivante:
 Courirenfrance.com - 10 rue les Roselières - 13220 Châteauneuf les Martigues
 Tél : 06 80 02 26 23 - tcdeclic04@gmail.com
 Inscription en ligne: www.courirenfrance.com et infos: www.traildelescalo.fr

28km 10km 5km 2km Marche

NOM : Prénom :

CLUB Année de naissance :

Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT - FSCF - FFA - UFOLEP - RAO

N° de Licence.....

Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive FFA ou licence valide agréer FFA (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)

Sexe : H ou F

Cochez votre choix: (le buffet coureur est compris)

tarif (28km): 25€ tarif (10km) : 15€

tarif (5km) : 8€ tarif (Marche): 3€

tarif (2km) gratuit

Buffet (s) accompagnant, prix unitaire : 7€ *..... Montant Total.....€

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Tél : E. mail :

L'inscription **avant le 25 février** comprend : Une dotation de la course, les ravitaillements et le buffet à l'arrivée.

Toute inscription à la course après le 25 février sera majoré de 3€ pour le 28km, le 10km et le 5km.

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA.

Date et signature du concurrent :

*** Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escalo du 28/02/2021. Catégories d'âges de **2011 à 2004 (inclus)**.

à l'Escalo : Date :

Signature des parents